



Je me vois retirer l'assurance de mon credit

Par **lolotetelle**, le **21/04/2008** à **18:56**

en 2007, j'ai souscrit un contrat de credit à la consommation dans une grande surface pour un achat puis j'ai pu bénéficier d'une reserve d'argent par ce groupe. Cette reserve d'argent etait couverte d'une assurance en cas de decès, d'arret maladie, d'invalidité, et de perte d'emploi.

quand j'ai souscrit, je sortais d'un arret maladie chirurgicale et en octobre 2007, je suis retombé en arret du à la meme maladie et qui ma couté d'etre déclaré travailleur handicapé et ma mené à la perte de mon emploi pour inaptitude physique.

j'ai voulu faire jouer l'assurance de ce contrat et ces derniers se sont prononcé par un refus de prise en charge pour motif: fausse declaration et m'on annulé l'assurance de mon contrat.

effectivement une close stipule sur le contrat de ne pas avoir été en arret maladie qui est écrit en tout petit caractère. je conteste pas le fait que se soit écrit, mais sur la forme et le principe car personne à la signature ma demandé des renseignements medicaux. Et très honnetement je n'ai pas lu ces quatres petites lignes. Suite à ca, ils ont annulé mon assurance et refuse ma prise en charge, ni meme de me rembourser plus d'un an de cotisation.

ont il le droit d'agir ainsi alors qu'aucune information à ce sujet ma été donné au moment de la signature?

quel sont mes recours possible?

pourriez vous m'aider en me repondant s'il vous plait?

je vous en remercis à l'avance.

Par **jeetendra**, le **22/04/2008** à **09:54**

bonjour, malheureusement l'assureur a raison, [fluo]le contrat d'assurance est un contrat[fluo]
[fluo]de bonne foi[fluo], l'assureur ne savait pas que vous aviez des antécédants médicaux, il
l'a découvert au moment de votre demande de prise en charge en ayant accès à votre dossier
médical par l'intermédiaire du médecin expert, par contre si votre maladie actuelle cause de
votre invalidité n'a aucun lien avec la maladie antérieure à la signature du contrat l'assureur
doit une prise en charge au moins partielle du crédit, courage, cordialement